





OU une ou plusieurs des options d'arbitrage 3 à 5 ci-après :

**Option 3 : Investissement progressif**

Création       Modification       Suppression

● Montant global de l'épargne à transférer depuis le fonds "Euros" : ..... € (accessible à partir d'un investissement minimum de 50.000 € sur le fonds "Euros")

● Nombre de fractions selon lequel l'épargne sera transférée :  6     9     12

Compléter le tableau de répartition page 4

**Option 4 : Arbitrage automatique des plus-values**

Création       Modification

**Option 5 : Arbitrage automatique en cas de moins-values**

Suppression

Seuil : <input type="checkbox"/> 15 % <input type="checkbox"/> 20 % <input type="checkbox"/> 25 % <input type="checkbox"/> ..... % (minimum 10 %) sur les supports mentionnés ci-dessous		Seuil : <input type="checkbox"/> 15 % <input type="checkbox"/> 20 % <input type="checkbox"/> 25 % <input type="checkbox"/> ..... % (minimum 10 %) sur les supports mentionnés ci-dessous	
Code ISIN	Nom du support	Code ISIN	Nom du support

OU

**Avenant de réorientation d'épargne**

Le Souscripteur demande à l'Assureur de modifier l'intégralité de la répartition de l'épargne entre les supports d'investissements en unités de compte et/ou en unités de compte et en euros, dans les conditions prévues à l'Avenant de réorientation d'épargne joint au présent Bulletin de Modification (à condition de ne pas avoir choisi l'option de rachats partiels programmés et de versements programmés ni les options d'arbitrage automatique) et sélectionne, dans ce cadre, une des orientations proposées (prudent, équilibré, dynamique).

**Remboursement anticipé (rachat partiel ou total)**

J'effectue un rachat :  Total

Partiel\* d'un montant net de 20 000 €

\*Minimum de 3.000 €. Lorsqu'une demande de rachat partiel conduit l'épargne constituée à un montant inférieur à 4.500 euros, elle est traitée comme une demande de rachat total.

Les prélèvements sociaux éventuels viennent en complément pour déterminer le montant effectivement racheté (rachat brut). Le chèque sera adressé dans un délai de 10 jours ouvrés à réception de l'intégralité des pièces nécessaires.

Option fiscale :  Prélèvement libératoire     Impôt sur le revenu (option par défaut)

Mode de règlement :  Chèque     Virement (joindre obligatoirement RIB du compte à créditer)

**Avance** selon dispositions générales du produit (uniquement sur la partie en investissement direct)

Je demande à bénéficier d'une avance de ..... € sur la valeur de rachat acquise au titre de mon contrat N° ..... ayant pris effet le [ ] [ ] [ ] et déclare avoir pris connaissance du règlement général des avances de mon contrat dont il m'a été fourni un exemplaire.

Mode de règlement :  Chèque       Virement (joindre obligatoirement RIB du compte à créditer)

J'effectue un remboursement d'avance d'un montant partiel/total de ..... €

Chèque à l'ordre de SwissLife Assurance et Patrimoine joint au présent bulletin.

**Rachats partiels programmés :**

Je demande la mise en place de rachats partiels programmés à compter du : [ ] [ ] [ ] (mois/année) (si la demande est reçue par SwissLife Assurance et Patrimoine au moins 10 jours avant la date mentionnée).

Fiscalité :  Option pour le prélèvement libératoire     Option pour la déclaration dans le revenu imposable

Montant net du rachat partiel programmé (1) :

Mensuel (2) (minimum 500 €) ..... €       Trimestriel (2) (minimum 750 €) ..... €

Semestriel (2) (minimum 1.000 €) ..... €       Annuel (2) (minimum 2.000 €) ..... €

(1) En cas d'option du prélèvement libératoire, indiquer le montant net du prélèvement.

(2) Il s'agit de périodicité calendaire.

Mode de règlement unique :  Virement

Les prélèvements sociaux éventuels viennent en complément pour déterminer le montant effectivement racheté (rachat brut).

Je demande l'arrêt des rachats partiels programmés à compter du : [ ] [ ] [ ] (mois/année)

(si la demande est reçue par SwissLife Assurance et Patrimoine au moins 10 jours avant la date mentionnée).

Compléter le tableau de répartition page 4.

## X Répartition de l'investissement/désinvestissement

Je reconnais avoir été informé(e) que la valorisation du contrat est fonction des supports qui le constituent. De ce fait, SwissLife Assurance et Patrimoine ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur, celle-ci étant sujette à fluctuations à la hausse comme à la baisse, le Souscripteur supportant l'ensemble des risques financiers au titre des investissements réalisés sur les unités de compte.

Code ISIN	Nom des supports	(1) Répartition versement complémentaire * (en %)	(1) Répartition versement programmé ** (en %)	(2) Répartition rachat partiel ou programmés (en %)	Répartition réallocation automatique***	Investissement Progressif (en %)
	Actif en euros					
	<b>Total</b>					

\* 3.000 € par support \*\* 750 € par support \*\*\* 5 supports maximum

(1) Par défaut, répartition identique à celle du dernier versement.

(2) Par défaut, répartition au prorata de l'épargne constituée.

Résiliation à compter du \_\_\_\_\_ (mois/année) de la garantie optionnelle «Plancher décès» (selon Dispositions Générales du contrat : uniquement pour le contrat AKS Stratégic Plus)

Fait à Tignes le 8/06/2011  
Le(s) Souscripteur(s) Le(s) Assuré(s)

L'intermédiaire

J'atteste que les contrôles en application de la procédure "anti-blanchiment ont été effectués selon les instructions en cours.

(pour transmission à l'Assureur du présent document) et du chèque de règlement.

**CSPI Associés**  
L'art du service

16 rue de la Poste - 92300 Levallois Perret  
Tél : 01 40 89 00 00 - Fax : 01 40 89 03 32  
N° de Compte B 451 436 428

Conformément à l'article 32 de la loi du 6 janvier 1978 dite "Informatique et libertés" modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, nous vous informons que le responsable du traitement de vos données personnelles est le Département Marketing de Swiss Life, 1 rue du Mal de Latre de Tassigny 59671 Roubaix Cedex 01, auprès duquel vous pourrez exercer vos droits d'accès et de rectification prévus par les articles 39 et 40 de la loi précitée. Les données personnelles recueillies sont indispensables et seront exclusivement utilisées, dans le strict respect de la protection des données à caractère personnel, pour le suivi de votre dossier et l'envoi de documents concernant les produits des sociétés du groupe Swiss Life, destinataires, avec ses mandataires et réassureurs, de l'information. Le défaut de réponse aux informations demandées peut avoir pour conséquence le non traitement de votre dossier. Compte tenu de ses obligations légales, le responsable du traitement met en œuvre un traitement de surveillance ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

## Autorisation de prélèvements

N° d'émetteur 299723

Nom et adresse du titulaire du compte à débiter (en majuscules)

Nom ..... Prénom .....  
Adresse .....  
Code postal [ ] Ville .....

autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-contre. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Signature du titulaire du compte à débiter

A ..... le .....  
Signature :

Désignation de l'organisme encaisseur

SwissLife Assurance et Patrimoine  
86, boulevard Haussmann - 75380 Paris Cedex 08

Désignation de l'établissement teneur du compte à débiter (en majuscules)

Banque .....

Adresse de l'agence bancaire .....

Code postal Ville .....

Etablissement [ ] Guichet [ ]

N° du compte à débiter [ ] Clé RIB [ ]

# Annexe :

## Dispositions relatives aux Rachats Partiels Programmés AKS Stratégic Plus et AKS Capi Stratégic Plus

### Dispositions relatives aux Rachats Partiels Programmés

A la souscription ou en cours de contrat, le Souscripteur a la possibilité de mettre en place des rachats partiels programmés à condition toutefois :

- d'obtenir l'accord préalable d'un éventuel Bénéficiaire Acceptant,
- qu'il n'ait pas demandé et obtenu d'avances au titre du présent contrat,
- qu'il n'ait pas opté pour des versements programmés,
- qu'il n'ait pas mis en place un **Avenant de réorientation d'épargne**
- qu'il n'ait pas choisi l'option de **“Réallocation automatique sur la base de la répartition fixée par le Souscripteur”**
- que la valeur atteinte par chacun des supports sélectionnés soit supérieure à 3.000 €.

Sous ces conditions et à l'expiration du délai de renonciation, le Souscripteur a la possibilité d'effectuer des rachats partiels programmés dont le montant minimum est fonction de la périodicité choisie, avec un montant minimum par support sélectionné de 150 euros.

#### **Montant minimum des rachats partiels programmés suivant la périodicité :**

- Mensuelle : 500 € minimum
- Trimestrielle : 750 € minimum
- Semestrielle : 1.000 € minimum
- Annuelle : 2.000 € minimum

Si la valeur atteinte par un des supports sélectionnés est égale ou inférieure à 3.000 euros, les rachats partiels programmés sont automatiquement suspendus.

Par ailleurs, tant qu'une instruction de rachat partiel programmé reste en vigueur, aucune demande de transfert (arbitrage) concernant les supports sélectionnés ne peut être acceptée.

Le montant du rachat est réglé par virement au plus tard le dernier jour du mois de la période choisie sur le compte bancaire ou postal dont les coordonnées ont été fournies. Chaque rachat partiel programmé est désinvesti des supports sélectionnés le jeudi suivant le règlement.

L'exécution de l'opération de rachat programmé par SwissLife Assurance et Patrimoine a valeur d'avenant.

Le Souscripteur devra opter pour le mode de traitement fiscal qu'il souhaite se voir appliquer (prélèvement forfaitaire libératoire ou déclaration dans le revenu imposable). A défaut d'indication, l'Assureur n'effectue pas de prélèvement libératoire et fournit au Souscripteur les montants à déclarer dans sa déclaration de revenu.

✂



## RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Réservé au Destinataire du relevé

Titulaire du Compte – Account Owner

MLLE MAUGRAIN DOMINIQUE

SOLEIL D'OR  
RUE SAINT JULIEN  
MONTPEZAT  
04500 MONTAGNAC MONTPEZAT

International Bank Account Number (IBAN)

FR76 1440 6150 0901 2716 9500 092

Bank Identifier Code (BIC)

AGRIFRPP844

Domiciliation

CHARTRES JEANNE D'ARC

RIB

Banque	Guichet	N° de Compte	Clé
14406	15009	01271695000	92

Ce relevé est destiné à communiquer à vos débiteurs et créanciers l'identité de votre compte à la CAISSE RÉGIONALE. Il garantira le bon fonctionnement de vos opérations.

**CAISSE RÉGIONALE de CRÉDIT AGRICOLE VAL DE FRANCE**

Siège social : 1 rue Daniel Boutet  
28002 CHARTRES cedex - B 400 868 188 RCS Chartres

644RIB002A20050820